

Association « JE MONTE SUR SCENE »



Nouveau Règlement 2026

**13ème CONCOURS INTERNATIONAL
De DANSE CLASSIQUE et NEOCLASSIQUE
De TOULOUSE**

Samedi 25 avril 2026

Article 1 :

Objet L'association « Je Monte sur Scène » a pour but de promouvoir la danse classique et néoclassique au niveau national et international, de favoriser les rencontres entre danseurs et les différentes écoles de danse.

Article 2 : Candidatures

Le concours est ouvert aux amateurs de 8 ans à 22 ans à la date du **1^{er} janvier 2026**.

Le ou la candidat(e) ayant obtenu(e) une médaille d'Or dans une catégorie ne peut plus se représenter dans celle-ci. Néanmoins, il (elle) peut se présenter dans la catégorie au-dessus quel que soit son âge.

Article 3 :

Jury Membres du jury : le jury est composé de personnalités de la danse de réputation internationale. Les décisions du jury restent souveraines et sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix.

Article 4 :

Dates et lieu Le 13ème Concours amateurs « Je Monte sur Scène » aura lieu le :

Samedi 25 avril 2026

A l'adresse suivante :

Auditorium Saint Pierre des cuisines

12 Place Saint-Pierre

31000 Toulouse

Dimensions de la scène : **profondeur 10 m x largeur 12 m**

Toutes informations complémentaires ainsi que les horaires du concours (répétitions, passages) seront adressées en même temps que la convocation.

Article 5 : Catégories, niveaux et chorégraphies

Le concours est ouvert à toutes les écoles de danse régionales, nationales ou internationales.

- **Catégorie Loisir** : Pour les élèves ne pratiquant la danse classique pas plus de 4h par semaine.
- **Catégorie Avancée** : Pour les élèves pratiquant la danse classique au-delà de 4h/semaine. Les élèves en, CRD, CRR DOIVENT OBLIGATOIREMENT se présenter dans cette catégorie. En aucun cas cette catégorie ne doit être assimilée à une catégorie « Pré-pro ».
- **Catégorie « Pré-pro »** : Pour les élèves en FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1 Catégories

5.1.1 Catégorie Amateurs ET Avancée « Individuels » filles et garçons

Niveaux	Ages
Préparatoire 1	8/9 ans
Préparatoire 2	9/10 ans
Elémentaire	11/13 ans
Moyen	13/15 ans *
Supérieur	15/22 ans *

* Pointes ou demi-pointes pour les amateurs

5.1.2 Catégorie Pré-pro « Individuels » filles et garçons

Niveaux	Ages	Variations
Préparatoire	8/10 ans	Libre
Elémentaire	10/12 ans	Libre
Moyen pointes	12/14 ans	Libre
Supérieur pointes	15/17 ans	Libre ou répertoire
Excellence pointes	17/22 ans	Répertoire

NB : Les variations libres ne doivent pas excéder 2 minutes.

5.1.3 Catégorie Amateur et Pré-pro « Duos » et « Groupes » (15 personnes max)

Niveaux	Ages
Préparatoire	8/10 ans
Elémentaire	11/13 ans
Moyen	13/15 ans
Supérieur	16/22 ans

NB. : Pour les Duos et Groupes, il sera calculé la moyenne d'âge des participants, et c'est l'âge moyen obtenu qui déterminera le niveau dans lequel le duo ou le groupe concourra. Les participants devront tous être amateurs.

5.2. Chorégraphies des catégories « Duos » et « Groupes »

Les chorégraphies dans les catégories Duo et Groupes sont libres. Seuls les Duos et Groupes du niveau Supérieur peuvent présenter au choix une chorégraphie classique ou néo-classique. Elles sont minutées suivant le niveau :

Niveaux	Durée
Préparatoire	2'
Elémentaire	3'
Moyen	3'
Supérieur	3'

Un dépassement de 10 secondes est autorisé. En cas de non-respect du minutage, le duo ou le groupe sera éliminé.

Chaque Duo ou Groupe doit fournir un enregistrement musical de très bonne qualité sur fichier en format ou MP3. Un mauvais montage ou enregistrement est susceptible de pénaliser les candidats. Seuls les professeurs peuvent adresser les musiques des Duos et Groupes au comité organisateur.

Il est impératif d'envoyer le support musical sous forme de fichier par mail avant le **mercredi 25 mars 2026**, avec les indications suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Catégorie et niveau
- Titre du ballet présenté Durée du ballet présenté
- Nom du compositeur + Titre de l'œuvre d'où est tiré l'extrait.

A l'adresse mail : musicjms31@gmail.com

NB : Les supports musicaux des chorégraphies libres font parties intégrantes du dossier d'inscription. L'inscription des candidats ne sera prise en compte qu'après réception du support musical. Tout dossier incomplet ou reçu après délai ne sera pas accepté.

Dernier délai : **15 mars 2026 Inscriptions**

25 mars pour les supports musicaux

5.3 Tenues

5.3.1 Tenue exigée pour la catégorie « Individuels »

Filles : collant chair, justaucorps, jupette courte tolérée (pas de tunique empire), justaucorps noir interdit.

Coiffure chignon

Garçons : collant gris, tee-shirt blanc.

Le port des bijoux n'est pas autorisé.

5.3.2 Tenue exigée pour les catégories « Duos » et « Groupes »

Les chorégraphies doivent être exécutées en costumes appropriés. Les costumes trop couvrants, dissimulant la morphologie et les mouvements, ne sont pas autorisés.

Article 6 : Professeurs

6.1 Modalités

Les professeurs désirant présenter des élèves au concours « Je Monte sur Scène » devront :

1. Souscrire à l'adhésion annuelle 2021/2022, d'un montant de 12 € par école de danse, pour 2 professeurs maximum
2. Signer et approuver l'intégralité du présent règlement
3. Fournir 1 photo d'identité/professeur pour la carte d'adhésion qui servira de badge
4. Commander les fichiers audios pour la catégorie « individuels » à l'aide du bon de commande prévu à cet effet,
5. Envoyer la fiche d'inscription dûment remplie pour les Duos et Groupes,
6. Adresser les fichiers musicaux pour les Duos et Groupes au comité organisateur.

Le non-respect des points 1 et 2 entrainera de facto :

- L'impossibilité d'accéder aux répétitions / prise de plateau, aux coulisses pour accompagner le(s) groupe(s).
- La perte de la gratuité pour assister au concours.

6.2 Accès aux coulisses pendant le concours

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux coulisses est interdit à toute personne (professeurs, parents ...) étrangère à l'organisation. Toutefois les professeurs pourront accompagner les élèves des catégories préparatoire 1 et 2.

Exception pour les Groupes : 1 seul professeur par groupe sera autorisé à accéder aux coulisses à condition qu'il réponde aux conditions de l'article ci-dessus.

Pour ce faire, son nom devra être communiqué au comité organisateur lors de l'inscription du ou des groupes. Le professeur devra impérativement quitter les coulisses après la prestation de son groupe.

7 Article : Inscriptions

Seules les personnes majeures (parents ou représentant légaux) peuvent inscrire les candidats et ce pour toutes les catégories.

Ils devront s'acquitter du montant de l'inscription et de l'adhésion, ils devront fournir l'intégralité des pièces demandées.

Un dossier d'inscription non conforme ou incomplet ne pourra être retenu.

Les dossiers d'inscriptions sont à envoyer au comité organisateur, par le lien Helloasso. Les dossiers devront être envoyés en simultané, le même jour que le paiement.

Le paiement sera effectué exclusivement par internet sur HelloAsso ou par virement bancaire.

7.1 Pièces à fournir

La participation au concours « Je Monte sur Scène » nécessite de fournir impérativement :

- θ La fiche d'inscription du candidat
- θ L'autorisation des majeurs ou parentale pour les mineurs
- θ La cession de droit à l'image
- θ L'acceptation du règlement 2026, dûment signée et approuvée
- θ Le formulaire Ecole de danse (pour les professeurs)
- θ La fiche d'inscription Duos ou Groupes (pour les professeurs)
- θ Le bon de commande pour les fichiers audio
- θ Le paiement de l'inscription au concours, exclusivement par virement bancaire ou par internet sur HelloAsso, au tarif de la catégorie choisie.
- θ Le paiement de l'adhésion à l'association pour 2025/2026, exclusivement par virement bancaire ou par Internet sur HelloAsso
- θ Un certificat médical pour la pratique de la danse en compétition, qui ne peut être antérieur à la rentrée scolaire 2025
- θ Une photocopie de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité à la date du concours (photocopie en noir et blanc, barrée et notée « pour JMS »)
- θ 1 photo d'identité (avec chignon pour les filles)
- θ Fichiers-mail au format ou MP3 pour les supports musicaux des catégories Duos et/ou Groupes

7.2 Tarifs - TABLEAU DES TARIFS –

Adhésion annuelle 2025/2026 (obligatoire) : 12 €

Catégories	Adhésion	Individuel	Duo	Groupe
Tarifs	12€	50€	30€ (par candidat)	15€ (par candidat)

Article 8 : Prix / Récompenses par candidat

Les prix sont attribués sur seule décision du jury. Les prix sont susceptibles d'être modifiés.

En cas d'ex aequo, les récompenses en numéraire seront partagées en parts égales entre les candidats.

Pour les Duos et les Groupes, le chèque de récompense est remis au nom de l'école de danse.

- | | |
|--------------------------------------|------|
| • Grand PRIX JMS | 250€ |
| • Grand PRIX Artistique | 200€ |
| • Grand PRIX de la Musicalité | 200€ |
| • Grand PRIX de la catégorie Pré-pro | 150€ |
| • Grand PRIX de la catégorie Amateur | 150€ |
| • Grand PRIX Duo/Groupes | 150€ |

Ainsi que des bourses pour le stage d'été « JMS »

Article 9 : Remboursements

L'inscription au concours pourra être remboursée uniquement en cas de blessure et/ou d'incapacité physique à participer au concours sur justificatif et présentation d'un certificat médical.

En cas de non-participation au concours, l'adhésion à l'association « Je Monte sur Scène » reste valable et ne sera pas remboursée.

En cas d'annulation du concours par le comité organisateur, les frais engagés seront intégralement remboursés.

Article 10 : Exclusion

Tout manquement au règlement entraînera l'exclusion immédiate du candidat ou du professeur.

Candidats ou professeurs sous l'emprise de l'alcool, de produits stupéfiants, ou de produits dopants.]

Candidats, parents ou professeurs manquant de respect envers les membres du jury, les organisateurs et les observateurs.

Article 11 : Acceptation

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 12 : Multimédias

Les candidats acceptent les prises de vue, photos, films, dès leur arrivée au théâtre et ce jusqu'à la clôture du concours.

Ces épreuves restent l'entière propriété de l'association « Je Monte sur Scène » qui peut, dans le respect de la bienséance, les utiliser à des fins publicitaires sans aucun dédommagement d'aucune sorte pour les personnes filmées ou photographiées.

Les films et les photographies personnels sont strictement interdits lors du concours.

Article 13 : Responsabilités/Assurances

La responsabilité de l'association organisatrice du concours **ne pourra être engagée** pour tout préjudice moral, corporel, ou matériel, causé à toute personne ou subi par elle, y compris les candidats, professeurs ou accompagnateurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours.

Article 14 : Autorité et recours

Le comité organisateur du concours est le seul habilité à décider d'une éventuelle dérogation au règlement du concours.

Le comité organisateur du concours se réserve la possibilité de modifier les horaires dans le cas où le nombre de candidats l'exigerait.

Le comité organisateur du concours est le seul à pouvoir être en rapport avec les membres du jury pendant la durée du concours. Il ne prend pas part aux décisions du jury.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 15 : Accès à la salle de spectacle lors des répétitions

Une prise de plateau sur scène de 5' est prévu au début des catégories.

Seul le professeur accompagnateur répondant aux conditions de l'article 6 points 1 et 2 du présent règlement, pourra, muni de son badge/carte adhésion, accéder à la salle de spectacle pendant la prise de plateau.

La carte d'adhésion sera remise à l'accueil.

Article 16 : Spectateurs

Le concours est ouvert au public.

Les places sont vendues :

Par Internet sur suivant le lien indiqué sur le site de JMS.

Les places ne sont pas numérotées.

Les candidats et professeurs répondant aux conditions de l'article 6 ne paient pas de droit d'entrée sur présentation de la carte d'adhérents 2021/2022.

Néanmoins, ils devront retirer un billet gratuit au guichet dédié.

Billetterie sur place le jour du concours.